

Office fédéral du développement territorial ARE
Worbentalstrasse 66
3063 Ittigen

Pully, le 11 avril 2025

Consultation – Projet de Territoire Suisse

Madame, Monsieur,

Nous faisons référence à la consultation citée en titre.

L'Union des Communes Vaudoises (UCV), association faitière représentant les intérêts des communes vaudoises, a analysé le document Projet de territoire Suisse soumis en consultation du 5 décembre 2024 au 16 avril 2025 par l'ARE et souhaite exprimer ses préoccupations et ses commentaires sur ce projet.

L'UCV constate que l'objectif de ce document est de fournir une base de travail pour les acteurs de l'aménagement du territoire, notamment les communes, afin d'orienter leurs actions vers une vision partagée du territoire suisse à l'horizon 2025.

- Ce projet présente une version très idéaliste de la Suisse pour les années à venir et nous peinons à distinguer les adéquations de ce document avec la réalité de nos communes. Nous craignons qu'il ne fige les développements nécessaires à notre population ainsi qu'à notre économie en s'imposant par capillarité à l'échelon communal.
- Le canton de Vaud est caractérisé par une forte croissance démographique et économique. Cette réalité met à l'épreuve les infrastructures et les services publics du canton. Non seulement, les transports publics doivent être développés mais également les possibilités de logements dont la population a besoin tout en garantissant des espaces de vies propices au bien-être des habitants. Actuellement, dans notre canton, seuls les districts d'Aigle et de la Broye-Vully ne sont pas dans une situation de pénurie de logements. La construction d'écoles, de centres de soins et d'espaces adaptés aux aînés relève également des compétences des communes, qui doivent être en mesure de les offrir à leurs habitants.
- A l'expérience de nos communes, la vision portée par la LAT et matérialisée par le Projet de Territoire Suisse, n'est pas acceptée par la population. Cette vision d'une séparation stricte entre ville à développer et campagne sous cloche n'est pas partagée par les citoyens. En effet, d'une part, deux tiers des communes du canton doivent réduire leur surface constructible créant des blocages et d'autre part, les centres plus urbanisés font face à des refus de la population lors de l'adoption de projets de densification. Cette vision se confronte donc à des difficultés majeures lors qu'elle doit se concrétiser dans l'aménagement du territoire des communes.

- Une vision plus perméable permettant de prendre en compte le potentiel de croissance des centralités situées en dehors des agglomérations sans être pour autant rurales nous semblerait plus pertinente.

Si l'UCV partage les enjeux liés à l'utilisation du sol et à la protection des ressources et du paysage, elle craint que ce document, certes non contraignant, fixe de manière trop importante certains principes. Ces derniers pourraient empêcher nos communes de développer les infrastructures publiques nécessaires à sa population et ses entreprises. De surcroît, ces exigences ont des coûts importants pour les communes, notamment pour celles dont la population grandit très vite. Comme vous l'aurez compris, nos craintes portent sur la manière dont les principes développés dans le Projet de Territoire Suisse seront traduits dans les bases légales cantonales et communales.

En vous souhaitant bonne réception de ce courrier, nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

Chantal Weidmann Yenny



Présidente

Eloi Fellay



Directeur

Copie adressée à :

- La Direction Générale du territoire et du logement (DGTL) : M. Alain Turatti
- L'Association des Communes Suisses (ACS) : Mme Manon Röthlisberger